

ments onéreux pour profiter de cette occasion. Mes provisions de vice-consul, signées le 5 décembre, me furent délivrées le 7, par M. le comte d'Hauterive, en présence de M. Besson. A ces provisions était jointe une lettre du Ministre qui me privait, à ma grande surprise, de tous émoluments en cas de non-admission. Cette lettre m'était adressée, en outre, comme vice-consul honoraire, en contradiction avec mon brevet. Malgré que mes dispositions fussent terminées, de nombreuses emplettes effectuées et mon passage arrêté, je me vis dans la nécessité de refuser et la lettre et les conditions qu'elle m'imposait. En entendant ma protestation, M. le comte d'Hauterive voulut bien se charger de la faire parvenir au Ministre ; il me rapporta, après m'avoir quitté quelques instants, cette même lettre dans l'adresse de laquelle le mot *honoraire* venait d'être remplacé par celui de *résidant* ; il me renouvela en même temps l'assurance, que j'avais reçue déjà de M. le baron Deffaudis, qu'à la première nouvelle de mon admission, je recevrais le titre de consul et jouirais du traitement de 15,000 francs, affecté précédemment au consulat de Cochinchine.

Plein de confiance dans une parole aussi formelle, je regardai mon traitement de 6,000 francs comme un pis-aller provisoire ; cette somme étant loin de suffire à mes dépenses dans l'Inde ; je quittai Paris le 8 décembre 1829 ; et, le 15 du même mois, je perdais de vue les côtes de France à bord du *Saint-Michel*.

J'ai informé depuis votre prédécesseur que ce bâtiment avait malheureusement péri le 9 août 1830, sur un banc de roches des Paracels, à quatre-vingts lieues environ du port de Tourane. C'est par une